



**Programme Pluriannuel du Gouvernement et des Nations Unies pour
l'Appui à la Justice (PPAJ)
Rapport annuel 2015**



*Formation sur la collecte de données du personnel de la prison centrale de Kassapa;
Formation des agents pénitentiaires militaires, les Etats Généraux de la Justice*

Liste des acronymes

BEP	: Bureau des Etudes et de la Planification
BPPS	: Bureau for Policy and Programme Support
CAMO-PJ	: Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre de la Réforme- Police Judiciaire
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGEF	: Direction Générale des Ecoles et Formations
EGJ	: Etat généraux de la Justice
IGSJ	: Inspection Générale des Services Judiciaire
I4S	: Stratégie internationale d'appui à la Sécurité et la Stabilisation
MJDH	: Ministère de la Justice et Droits Humains
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC
ONUSC	: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
LIVBG	: Projet de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PRO DOC	: Document de Projet (Project Document)
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PPAJ	: Programme Pluriannuel des Nations Unies pour l'Appui à la Justice en RDC
RDC	: République Démocratique du Congo
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
UE	: Union Européenne

Table des Matières

Liste des Liste des acronymes	2
Partie I: Résumé	4
Partie II. Résultats de la mise en œuvre	5
Partie III: Stratégie de durabilité du projet	13
Partie IV : Gestion du projet	13
Partie V: Défis et Leçons apprises	14
Difficultés rencontrées	14
Leçons apprises et bonnes pratiques.	15
Partie VI: Visibilité / Branding	15
Annexe I: Tableau de taux de mise en œuvre	17
Annexe II: Rapport financier annuel.....	20

Partie I: Résumé

Le Programme Pluriannuel du Gouvernement et des Nations Unies pour l'Appui à la Justice (PPAJ) est structuré autour des cinq composantes qui en constituent les axes principaux. Il s'agit de (i) l'appui au renforcement des capacités de coordination des politiques sectorielles de la justice; (ii) l'appui au renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire; (iii) l'appui au renforcement des capacités de la police judiciaire; (iv) l'appui aux institutions judiciaires et à l'accès à la Justice; (v) et l'appui au renforcement des capacités du CSM, de la Cour de Cassation et de la Haute Cour Militaire.

Ce projet a été élaboré dans une optique de concertation entre les autorités congolaises et les entités du système des Nations Unies, dont principalement le PNUD, la MONUSCO et l'ONUDC. Il est financé en partie par le PNUD et la MONUSCO et bénéficie du soutien du Global Focal Point on Justice, Police and Corrections. Dans cette perspective de synergie entre les avantages comparatifs propre à chaque entité, le PPAJ, qui a débuté en janvier 2015 pour une durée de 36 mois, se concentre sur le renforcement des capacités au niveau du Ministère de la Justice et Droits Humains (MJDH), de l'administration pénitentiaire, de la police judiciaire, des institutions judiciaires, et du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM).

A ce jour, le PPAJ a contribué à engager la RDC sur le processus d'une analyse plus profonde de son système justice. Ainsi, le projet a-t-il permis, en synergie avec d'autres acteurs dont l'Union Européenne, l'appui à l'organisation des états généraux de la justice impliquant tous les acteurs et toutes les parties prenantes à la justice congolaise. Le pays ne disposait plus d'une feuille de route claire sur la réforme de la justice qui est l'un des préalables pour construire un système de gouvernance efficace et un Etat de droit crédible. A la suite des recommandations issues de ces états généraux, le Gouvernement est en train de finaliser sa proposition de loi de programmation des actions de la justice¹

Le projet a aussi permis à travers la tenue du forum national sur l'aide légale dont il a assuré un appui technique et financier, de doter le pays d'une stratégie nationale d'aide juridique (SNAJ) qui vise à améliorer significativement la situation de l'aide juridique en RDC et surtout de faciliter l'accès des personnes vulnérables aux services de la justice. Dans cette optique, l'installation de trois groupes thématiques provinciaux à Goma, Bukavu et Bunia renforce le dialogue avec les autres acteurs et assure le pilotage par le Ministère, des actions afférentes à la réforme de la justice. Le PPAJ a également contribué à la formalisation d'un dispositif normatif plus adéquat qui encadre l'organisation pénitentiaire dans le pays. Il a en outre permis de mettre en place un système de traçabilité de données sexospécifiques sur la présence et le mouvement des détenus dans 11 établissements pénitentiaires et d'améliorer les possibilités de réinsertion socio-économique des femmes à travers une initiation aux activités professionnelles après la prison. La police s'est également dotée grâce à l'appui du projet, d'une base de données sur la gestion des effectifs de la police judiciaire permettant un bon suivi et une maîtrise adéquate du personnel. De manière globale,

¹ « Nous allons vers une loi de programmation qui est extrêmement importante qui va poser les critères des actions à mener à court, moyen et long terme. Cette loi est capitale et va constituer une feuille de route pour les différents ministres de la Justice qui viendront. (propos du Ministre de la Justice de la RDC », Alexis Thambe Mwamba, 3 Mai 2016 <http://www.radiookapi.net/2016/05/03/actualite/justice/la-rdc-vers-une-loi-de-programmation-des-actions-de-la-reforme-de-la>

le PPAJ a permis au Ministère et aux structures autonomes telles que le CSM de disposer de plusieurs outils de référence pour la gestion des institutions judiciaires à travers les inspections, le dialogue avec les partenaires, et le suivi des actions de la réforme de la justice. Sur la base de ces résultats, le PPAJ continuera la mise en œuvre de ces activités en 2016 avec comme objectif de pérenniser les acquis et poursuivre vers un renforcement de la chaîne pénale en RDC.

Partie II. Résultats de la mise en œuvre

Au cours de l'année 2015, les résultats du PPAJ se sont axés sur les cinq composantes du projet. Etant donné l'aspect pluriannuel du PPAJ, l'année 2015 a principalement consisté à délivrer des produits qui sont le socle pour rendre plus durables les autres résultats. Ainsi la portée des résultats présentés tient-elle à leur caractère stratégique ou déterminant de la réussite du processus global visant à « développer l'appareil de justice pénale – police, justice et prisons – dans les régions en post conflits et de mettre en place à Kinshasa une capacité centrale d'appui stratégique »².

Résultat 1. Le Gouvernement se dote d'une feuille de route holistique sur la réforme de la justice palliant au vide créé par la désuétude du Plan d'action de 2007-2012.

A travers l'appui au renforcement des capacités de coordination des politiques sectorielles de la Justice, le Ministère de la Justice et Droits Humains (MJDH) a bénéficié d'un appui qui lui a permis d'organiser les Etats Généraux de la Justice (EGJ). Ces assises ont procédé à un diagnostic complet du système de justice dans le pays et ont permis de combler un vide important, à savoir l'absence d'une feuille de route pour la réforme de la justice. Bien que le programme d'action du Gouvernement pour la période 2012 - 2016 réaffirme la volonté de poursuivre la réforme du secteur judiciaire, en 2015, la RDC s'est retrouvée sans un plan d'action pour la réforme de la justice, celui couvrant la période de 2007 - 2012 n'ayant toujours pas été actualisé. A ce jour, le Gouvernement finalise sa proposition de loi de programmation des actions de la justice qui devient la feuille de route dans le secteur.

Organisés du 27 Avril au 2 Mai 2015, les EGJ ont réuni environ trois cents personnes issues du monde judiciaire (magistrats civils et militaires, avocats, défenseurs judiciaires, personnel judiciaire et pénitentiaire), professeurs d'Université, membres de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans le domaine de la justice. La contribution des PTF aux EGJ, notamment celle du PPAJ, a permis à toutes les parties prenantes de poser le diagnostic du fonctionnement de la Justice de manière consensuelle et de définir les priorités de la réforme de la justice en RDC.

² Document Projet (Prodoc) PPAJ. Septembre 2014. P.2

Résultat 2. Les conditions structurelles de dialogue entre les parties prenantes dans le secteur contribuent à assurer une meilleure coordination des politiques sectorielles de la justice

- **L'installation de trois groupes thématiques provinciaux à Goma, Bukavu et Bunia afin de renforcer les capacités de coordination du MJDH et de permettre un pilotage effectif de la réforme de la justice.**

Ces trois groupes thématiques justice et droits humains ont été mis en place au niveau provincial grâce à l'appui technique et financier du PPAJ. Ces GTJDH sont effectivement fonctionnels et jouent pleinement leur rôle de coordination des interventions des partenaires. On note également une cohérence dans les actions de coordination et une synergie entre le niveau national et provincial. Tout comme la DEP et les BEP, les 3 groupes ont bénéficié d'un soutien en équipement à savoir en matériels informatiques, mobiliers et fournitures de bureau qui leur permettent d'être opérationnels.

- **Un diagnostic sur le fonctionnement de la DEP-Justice et des BEP de la Province Orientale, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu a été posé et un plan de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines a été élaboré dans le but de:**

1. Améliorer, par le fonctionnement harmonieux et efficace de la DEP, la coordination et l'utilisation rationnelle des différentes interventions et appuis des PTF dans le secteur de la Justice.
2. Améliorer la planification stratégique, la formulation, le suivi et l'évaluation des projets développés et leur alignement sur les priorités gouvernementales.
3. Mieux appuyer les autres services du Ministère dans la définition des résultats à atteindre, l'élaboration des plans annuels et le suivi et l'évaluation des résultats atteints.
4. Améliorer les compétences de l'équipe de la DEP en planification et suivi-évaluation des politiques sectorielles.

Avec l'appui technique du PPAJ, la DEP et ses branches au niveau provincial (BEP) disposent d'un plan de renforcement de ses capacités. Ce plan a été produit à la suite d'un diagnostic posé grâce à une équipe de consultants composée d'un international et d'un national. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de renforcement des capacités, le personnel de la DEP et des BEP (37 participants dont 7 femmes) ont pu acquérir de nouvelles compétences techniques dans le domaine de la gestion des politiques sectorielles (élaboration, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation), lors d'une formation de 4 jours. En outre, cet appui à la DEP et aux BEP a été accompagné d'un soutien en équipement à savoir en matériels informatiques, mobiliers et fournitures de bureau.

- **L'élaboration d'une stratégie nationale d'aide juridique (SNAJ) afin d'améliorer significativement la situation de l'aide juridique en RDC.**

En effet, parmi les éléments retenus dans la stratégie d'amélioration de l'accès à la justice (plan d'actions pour la réforme de la justice en RDC 2007-2012), il y a le renforcement et la généralisation de l'assistance juridique gratuite. En vérité, il n'y a pas meilleur moyen de lutter contre la violation des droits de l'homme et l'injustice que la saisine des cours et tribunaux ainsi que les procès. Cependant, force est de constater que la vulnérabilité de

nombreux citoyens les rend inaptes à la revendication de leurs droits et à la saisine des juridictions compétentes afin d'obtenir réparation. D'où la nécessité de mettre en place un système national d'aide juridique.

La vision de cette SNAJ est de voir la RDC devenir, progressivement, un Etat où les personnes aux revenus modestes, particulièrement les plus vulnérables d'entre elles, peu importe leur localisation sur le territoire national, connaissent leurs droits et devoirs et, en cas de besoin, ont accès, sans discrimination aucune, à la justice formelle et/ou aux modes alternatifs de règlement des différends disponibles.

Résultat 3. Le dispositif normatif nécessaire est mis en place et encadre le processus d'amélioration de l'organisation pénitentiaire en RDC

Dans le domaine pénitentiaire, l'appui du PPAJ en 2015 a permis au MJDH de faire des progrès importants sur les questions de l'organisation des prisons et des conditions de vie des détenus, particulièrement des femmes.

L'appui du PPAJ au niveau national a permis d'initier l'amélioration de l'organisation pénitentiaire sur le plan législatif, mais également administratif en établissant des fondations grâce à des textes juridiques et des outils de gestion et d'analyse administratifs. Ces résultats servent de base pour les efforts à venir :

- ***Formulation d'un cadre normatif et élaboration de trois projets de textes juridiques.***

L'administration pénitentiaire a bénéficié de l'appui du PPAJ dans la formulation du cadre normatif. Trois projets de texte juridique portant sur la création de la Direction générale de l'administration pénitentiaire, sur le régime pénitentiaire et sur le règlement d'administration du personnel pénitentiaire ont été élaborés. Leur approbation permettra une meilleure organisation des services pénitentiaires.

Résultat 4. Un système de traçabilité des données sexospécifiques sur la présence et le mouvement des détenus permet un suivi adéquat des populations carcérales dans le pays

L'appui du PPAJ a permis au MJDH de se doter d'un système d'informations statistiques désagrégées dans le domaine pénitentiaire. Cette base de données fut mise en place dans 11 des plus grands établissements pénitentiaires de la RDC, regroupant 70% de la population carcérale du pays. Cela a nécessité la formation du personnel dans la collecte de données et l'élaboration des canevas de collecte. Un premier rapport sur les statistiques pénitentiaires désagrégées 2014-2015 a été produit et diffusé. Grâce à cette base de données, le Ministère peut suivre l'évolution de la population carcérale.

- ***En plus, les conditions de détention des femmes ont été également améliorées. Le projet a soutenu la réhabilitation et l'équipement de la prison centrale de Mbandaka et séparant les hommes des femmes et permettant ainsi le désengorgement du quartier homme du même établissement.***

Résultat 5. Les capacités du personnel pénitentiaires sont améliorées pour assurer l'offre de service de qualité aux usagers de la justice.

L'appui du PPAJ a permis à l'administration pénitentiaire de renforcer les capacités de son personnel à travers la formation de cadres et agents pénitentiaires civils et militaires. Pour ce faire, un curricula de formation de base des agents pénitentiaires a été élaboré et validé par le MJDH. Ce nouveau curricula a été appliqué dans le cadre de la formation initiale de 115 agents pénitentiaires militaires, dont 73 surveillants (7 femmes), 27 cadres intermédiaires (2 femmes), et 15 directeurs. A ce jour, l'administration pénitentiaire militaire compte des nouveaux cadres et agents qualifiés et déployés à l'issue de six mois de formation théorique et pratique.

En outre, la cellule de formation de l'administration pénitentiaire militaire a été rendue opérationnelle, grâce à des moyens didactiques et informatiques mis à leur disposition.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation continue, 52 cadres pénitentiaires dont 14 femmes ont été dotés des compétences organisationnelles à travers une formation en management des institutions pénitentiaires.

Résultat 6. Les aptitudes professionnelles des hommes et des femmes détenus sont améliorées pour une réinsertion socio-économique dans la vie après la prison

Au total 60 détenus de la prison centrale de Bukavu et 20 détenues de la prison centrale de Makala ont été préparés à la réinsertion socio-économique à travers la formation en coupe et couture et en fabrication de savons afin de permettre une réinsertion sociale et financière à la fin de leur peine. En outre, 15 agents pénitentiaires ont acquis des compétences sur la gestion des activités génératrices des revenus.



Façade extérieure du bâtiment avant les travaux



Façade extérieure après les travaux



Couloir menant aux cellules avant les travaux



Couloir après les travaux



Cour intérieure avant la réhabilitation



Cour intérieure réhabilitée avec un réservoir pour l'approvisionnement en eau et mobilier pour les détenues et les enfants en bas âge accompagnant leur mère



En arrière-plan femmes en détention avec leurs enfants...



Livraison du matériel de couture pour les activités génératrices de revenus à Kinshasa et à Mbandaka.

Résultat 7. La mise en place d'une base des données sur les effectifs de la police judiciaire permet de garantir une gestion rationnelle du service

Dans le domaine de la police judiciaire, l'appui du PPAJ a pour objectif de renforcer l'efficacité de la police judiciaire dans l'exercice de ses fonctions. Cette démarche qui est inscrite sur le long terme se concentre en 2015 sur la phase initiale d'évaluation des besoins qui s'est traduit par :

- ***La création d'une base de données sur la gestion des effectifs de la police judiciaire au niveau de la CAMO– Police Judiciaire.***

Le PPAJ a appuyé une mission d'identification des besoins en termes de formation dans les provinces de Kinshasa, Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Haut-Uélé, Sud-Ubangi et Tshopo. Organisée par la Cellule d'appropriation et de la mise en œuvre – Police Judiciaire (CAMO-PJ) et la Direction Générale d'Etudes et Formation de la PNC (DGEF), cette mission a permis la création d'une base de données sur les effectifs de la police judiciaire et l'élaboration d'un plan de formation adapté à ces derniers.

Résultat 8. Des avant-projets de loi ainsi que des propositions et des circulaires sont élaborés pour conformer les enquêtes aux dispositions des lois en vigueur et aux standards internationaux des droits humains

Afin de mettre à jour les procédures pénales et de permettre aux officiers de la police judiciaire de mener leurs enquêtes conformément à la loi et aux standards des droits humains, un atelier fut organisé du 21 au 25 Septembre 2015 avec l'appui du PPAJ. Cet atelier a permis d'identifier les lacunes et vides juridiques en procédure pénale dans la phase pré-juridictionnelle, mais également de formuler des recommandations qui ont été coulées sous forme de circulaires et d'avants- projets de loi.

Résultat 9. Les outils de gestion des institutions judiciaires sont formalisés et garantissent un management adéquat des institutions judiciaires.

Grâce à l'appui technique et financier du PPAJ, le CSM s'est doté de 58 nouveaux outils de gestion des activités judiciaires, dans le domaine de la planification, des ressources humaines et financières et de la logistique. Ces outils ont été élaborés lors d'un atelier à Bukavu organisé par le CSM avec la participation des membres du CSM et de plusieurs magistrats, secrétaires et greffiers venant de l'Ituri, du Sud-Kivu et Nord Kivu. Le PPAJ a joué un rôle actif lors de cet atelier, non seulement à travers un appui financier et technique, mais également à travers une session de formation sur la gestion axée sur les résultats dans le domaine judiciaire. Ces outils sont destinés aux Chefs des juridictions et Chefs des offices des parquets et viennent compléter le guide pratique de management des institutions juridictionnelles publié en 2012. Le renforcement des capacités opérationnelles c'est aussi fait à travers un soutien en équipement avec du matériel informatique, mobiliers et fournitures de bureau aux institutions judiciaires dans le Nord Kivu Sud Kivu et en Ituri.

Résultat 10. Les inspections et le contrôle interne et externe des institutions judiciaires améliorent la redevabilité et la transparence de la justice.

Concernant le CSM et les Hautes Cours, l'appui financier et technique du PPAJ en 2015 a permis de faire des progrès importants dans l'exercice efficace de leurs prérogatives de gestion de carrière et de contrôle d'éthique pour renforcer la redevabilité et la transparence, à travers l'élaboration d'outils, et des missions d'inspections.

- ***Le CSM a élaboré des outils d'inspection et de contrôle des institutions judiciaires.***
Grâce à l'appui technique et financier du PPAJ, le CSM et l'IGSJ disposent à ce jour des outils d'inspection et de contrôle des activités judiciaires et pénitentiaires. Cet appui permettra à court terme au CSM d'exercer efficacement ses prérogatives de gestionnaire du pouvoir judiciaire notamment par le contrôle des juridictions et offices tant civils que militaires et par l'exercice du pouvoir disciplinaire sur tous les magistrats. De même, ceci permet à l'Inspectorat général des services judiciaires et pénitentiaires de jouer pleinement son rôle en vertu de son pouvoir général d'investigation, de vérification, de contrôle et de surveillance des juridictions, des parquets et tous les services relevant du MJDH.

- ***Le CSM a effectué des missions d'inspections à travers le pays.***
Avec l'appui financier et technique du PPAJ, le CSM a inspecté et contrôlé les activités des juridictions et offices des parquets civils et militaires ainsi que des établissements pénitentiaires dans 5 provinces (Bas Congo, Province Orientale, Nord Kivu, Sud Kivu et Katanga) durant le 4^{ème} trimestre. Chacune des missions fut composée de hauts magistrats de la Cour Suprême de justice, du Parquet Général de la République, de la Haute Cour Militaire, et l'Auditorat Général des FARDC.
Dans la province du Sud Kivu, la mission a identifié 30 cas de détentions irrégulières. Ce taux très faible reflète potentiellement une amélioration du fonctionnement des juridictions, des parquets et des établissements pénitentiaires. Ces inspections ont permis au CSM d'évaluer la performance et la productivité des institutions judiciaires et d'élaborer des recommandations afin de renforcer la redevabilité des magistrats et la transparence dans l'accomplissement de leurs missions. Elles ont permis entre autres, de renforcer le respect du cadre légal et la transparence dans l'administration de la justice, de lutter contre la lenteur dans le traitement des dossiers et le non-respect des délais légaux, à termes de remédier aux dysfonctionnements des services qui composent les greffes et secrétariats des parquets, de réduire les détentions préventives abusives et de promouvoir activement la discipline et les bonnes pratiques au sein de la magistrature.

Résultat 11. L'accès à la justice et la célérité dans l'offre de la justice sont améliorés permettant de renforcer la sécurité juridique des populations dans les zones identifiées

- ***Les audiences foraines permettent l'accès à la justice, à travers des décisions judiciaires***
L'appui financier du PPAJ aux audiences foraines et aux institutions judiciaires a rendu la justice accessible aux populations vivant dans des zones isolées de la Province de l'Ituri. Cet appui a permis de rendre des décisions judiciaires dans plus de 20 dossiers en attente dans les juridictions civiles et militaires de l'Ituri. Au total, l'appui du PNUD à travers l'aide

juridique et les BCG a permis d'accompagner 31 prévenus et d'assister 10 victimes dont 6 victimes de violences sexuelles. Les audiences foraines tenues à Mambasa du 14 au 24 Décembre 2015 avec le Tribunal de Grande Instance de Bunia ont permis de rendre 11 décisions judiciaires dont 4 acquittements. 14 prévenues ont été accompagnées et 7 victimes ont été assistées dans les démarches judiciaires. Les audiences foraines tenues à Nia Nia du 30 Octobre au 8 Novembre 2015 avec le Tribunal militaire de garnison de l'Ituri ont permis de rendre 11 décisions judiciaires. De plus, 17 prévenues ont été accompagnées et 3 victimes ont été assistées dans les démarches judiciaires.

- ***La clinique juridique offre un suivi et une assistance aux victimes.***

Grâce à l'appui financier et technique du PPAJ, la population de la région de Mambasa en Ituri a accès à des mécanismes d'assistance juridique tels que la clinique juridique Justice-Plus qui a reçu et assisté plus de 60 victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours du quatrième trimestre 2015. Parmi ces 61 victimes, 17 ont également été accompagnées vers la justice en plus de l'accueil et l'assistance qu'elles ont reçue.

Le PPAJ a renforcé les capacités de la clinique juridique à travers la formation de 20 parajuristes de Mambasa sur les techniques d'animation communautaire et d'accompagnement juridique des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. Parmi les personnes formées, 4 furent sélectionnées sur la base de la qualité de leur travail pour être affectées à la clinique juridique dans le but de fournir une assistance et de guider les victimes de violences sexuelles dans leurs démarches juridiques et judiciaires.

L'accès de la clinique juridique aux victimes afin de permettre un travail de suivi et d'accompagnement plus en profondeur a été facilité par la mise à disposition par le PPAJ de quatre motos en Décembre 2015. Ces moyens de locomotion ont également été mis à la disposition des institutions judiciaires telles que le tribunal de paix, le parquet et le tribunal militaire de garnison pour faciliter les descentes sur le terrain lors des enquêtes, constats et exécutions des jugements.

- ***Un système de ligne verte permet la dénonciation des abus commis par les agents de la police.***

Dans le cadre du renforcement des capacités de l'Inspection Générale de la Police Congolaise (IG-PNC), une mission d'inspection, de contrôle et de sensibilisation de la population sur l'existence d'un mécanisme de dénonciation des abus commis par les agents de la police à travers la ligne verte a été conduite au courant du mois de Septembre 2015 dans trois territoires (Shabunda, Kalehe et Mwenga) de la province du Sud-Kivu ;

Partie III: Stratégie de durabilité du projet

Il est vrai que le secteur de la justice est caractérisé par « l'insigne faiblesse du budget national consacré à la justice (estimé à 0,6 % - 0,7% du budget national)³ Cependant lors de la conception du PPAJ, l'un des objectifs fut d'assurer la durabilité du programme.

Par conséquent, et en se basant sur un changement stratégique des Nations Unies dans le domaine de l'Etat de droit, la stratégie de durabilité du PPAJ s'est concentrée sur l'exploitation et le renforcement des synergies à trois niveaux : entre les Nations Unies et le gouvernement Congolais, au sein des différentes entités du système des Nations Unies, telles que le PNUD et la MONUSCO, et au sein des différents institutions de la RDC aussi bien sur le plan national que provincial.

Au cours de l'année 2015, cette stratégie de durabilité a été appliquée déjà à l'interne grâce à la coopération renforcée entre le PNUD et la MONUSCO au sein du PPAJ. Au-delà d'une coopération organisationnelle, au sein du PPAJ, le personnel du PNUD et de la MONUSCO ont travaillé ensemble dans un cadre commun. Entre les Nations Unies et les institutions de la RDC, le PPAJ à travers son personnel a constamment favorisé l'implication des partenaires nationaux à tous les niveaux. De plus, le PPAJ a concentré sa coopération sur les entités techniques, telles que le Secrétariat Général à la Justice ou le CSM, qui ont une vocation à assurer la continuité des services malgré les changements politiques. Au sein du gouvernement congolais, le PPAJ a renforcé la coopération à travers ses activités avec la DEP et les BEP, mais également avec les GTJDH qui coordonnent la réforme et la politique sectorielle de la justice aux niveaux national et provincial.

Partie IV : Gestion du projet

La gestion du PPAJ est spécifique à son aspect conjoint entre le PNUD et la MONUSCO. La synergie entre ces deux entités du système des Nations Unies en RDC permet au programme une plus grande efficacité et une capacité à travailler sur toute la chaîne pénale. De plus, l'année 2015 fut une année charnière pour le PPAJ car, la majorité de son personnel fut recrutée pendant cette période. Le PPAJ a pu se déployer à Kinshasa, mais également dans les régions de l'Est où certaines activités du PPAJ se concentrent. En terme d'appui programmatique, il est important de souligner l'appui technique du BPPS qui visita le PPAJ lors d'une mission en Décembre 2015 afin d'évaluer les orientations du programme et sa méthodologie de reporting.

1. **2015, l'année du recrutement** : Au cours de cette année, le PPAJ a recruté trois experts en appui à la justice et un coordinateur. L'équipe du programme s'est dotée des capacités techniques pour démarrer la mise en œuvre de ses activités. Au cours de l'année, l'équipe du PPAJ fut renforcée par l'arrivée de deux VNU, l'un chargé d'appuyer l'élaboration d'outils de gestions et de statistiques dans le domaine de la justice, et en particulier de l'administration pénitentiaire et l'autre chargé du suivi et de l'évaluation.

³ Raynal, Jean-Jacques ; Mushizi, Charles ; Andrianaonitsoa, Vonifanja ; «Evaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ) en République Démocratique du Congo. » P.20.

http://eeas.europa.eu/delegations/congo_kinshasa/projects/evaluation/rapport_final_evaluation_parj_aout_2014_fr.pdf

2. **Synergie MONUSCO / PNUD** : La synergie entre le PNUD et la MONUSCO au sein du PPAJ se concrétisa avec l'affectation temporaire de deux agents de la MONUSCO, à travers la signature d'un MOU. Cette mise à disposition a permis de renforcer la mise en œuvre du projet d'appui à l'administration pénitentiaire, ce qui se refléta par le grand nombre d'activités, telles que les formations. De surcroît, deux agents d'UNPOL contribuèrent de manière régulière à la mise en œuvre du projet. Au-delà du recrutement, la collaboration entre le PNUD et la MONUSCO s'est faite également à travers plusieurs réunions en interne du PPAJ sur le plan stratégique et sur la mise en œuvre de ses activités.
3. **Mission de BPPS** : Dans le cadre d'un processus évolutif, le PPAJ a eu la visite en Décembre 2015, de deux membres du bureau de BPPS du PNUD New York. Leur mission s'est focalisée sur une évaluation du PPAJ et son éventuelle révision afin de prendre en compte entre autres les conclusions des Etats Généraux de la Justice. La mission de BPPS a également permis une analyse et des recommandations concernant le système de reporting du projet.

Partie V: Défis et Leçons apprises

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées par le PPAJ sont de plusieurs ordres :

- Difficultés opérationnelles :
 1. La Province de l'Ituri étant nouvellement créée, les divisions de la Justice et des droits humains, répondants du MJDH dans cette province, sont inexistantes. Par conséquent le PPAJ a fait face à des difficultés dans la mise en œuvre des activités en appui au MJDH dans cette province. L'équipe du projet mène le plaidoyer nécessaire auprès des autorités pour combler ce vide.
 2. La faiblesse des moyens de communication dans le pays ont rendu difficile une transmission régulière des rapports mensuels des établissements pénitentiaires auprès de la direction centrale. Les établissements pénitentiaires dotés de l'outil informatique sont en général plus ponctuels dans la transmission des rapports en comparaison à ceux qui sont sous-équipés ;
 3. Le PPAJ a dû faire face à des difficultés opérationnelles comme lors des missions d'inspections du CSM et celles des juridictions et offices inférieurs. Ces difficultés dans l'organisation et la coordination des missions étaient dues aux reports des missions à cause du calendrier chargé du CSM. Les vacances judiciaires furent également une source de difficulté dans la coordination et l'organisation des activités impliquant le personnel judiciaire.
- Difficultés d'ordre structurel :
 - Les conflits de compétences entre les autorités nationales et provinciales ont parfois entravé la création et la mise en place des GTJDH au niveau provincial notamment pour ce qui a trait à la définition des rôles de chaque entité dans ces nouvelles structures.

- Difficultés financières:
 - Bien qu'ayant bénéficié de ressources propres du PNUD (TRAC, BPPS) pour sa première année de fonctionnement, ce qui a permis au PPAJ d'atteindre des résultats ambitieux, le PPAJ a dû faire face à des difficultés dans la mobilisation de ressources pour la suite du projet.

Leçons apprises et bonnes pratiques.

Face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités, le PPAJ a pu tirer certaines leçons qui lui permettront d'être plus efficace au cours des années à venir.

1. Lorsque le dialogue de proximité est maintenu entre les parties prenantes au projet, la mise en œuvre du projet est plus aisée :

La forte implication des partenaires nationaux dans la mise en œuvre du PPAJ a été un marqueur du projet qui a contribué non seulement à l'atteinte des résultats mais aussi à renforcer son appropriation nationale. Aussi, les résultats atteints durant cette première année ont permis de renforcer le rôle du PNUD et de la MONUSCO comme principaux partenaires technique et financiers en matière d'appui au renforcement de l'Etat de Droit en RDC. Dès lors, il est important d'impliquer les bénéficiaires nationaux (MJDH, CSM) dans les efforts de mobilisation de ressources pour le PPAJ.

2. L'innovation peut contribuer à anticiper sur les difficultés dans la collecte de données :

Concernant les difficultés de transmission des données statistiques à la direction centrale dans le cadre de l'appui à l'administration pénitentiaire, le PPAJ analyse la possibilité de proposer à la partie nationale l'usage d'une application pour smartphone qui facilitera l'efficacité et la rapidité dans la transmission de données.

3. En interne, il est important de renforcer le partenariat avec la MONUSCO pour le remplacement du personnel de la Mission affectés au projet ainsi que pour la mobilisation de ressources.

Partie VI: Visibilité / Branding

Au cours de l'année 2015, le PPAJ a bénéficié d'une couverture médiatique importante aussi bien sur la scène congolaise que sur la plateforme de communication du PNUD. Cette visibilité accrue est due à plusieurs activités du PPAJ au cours de l'année, mais en particulier à l'organisation des Etats Généraux de la Justice. Etant donné l'importance de cet atelier au niveau national



Vidéo sur les Etats Généraux de la Justice. Youtube PNUD RDC

pour la RDC, presque tous les médias congolais (télévision, radio et presses) ont couvert l'évènement. Afin de mieux comprendre la visibilité du PPAJ, il est important de distinguer les sources médiatiques congolaises et les canaux de communication propre au PNUD RDC.

- **Média Congolais** : L'activité du PPAJ qui a le plus focalisé les médias congolais fut de loin la tenue des Etats Généraux de la Justice. Au total 39 articles de presses ont été écrits sur le sujet et 29 organes médiatiques ont couvert l'évènement. Ceci inclut 12 chaînes de télévision, dont des chaînes internationales comme France 24, 6 chaînes de radios, 8 journaux de presses et 3 agences de presse congolaise. Cette couverture accrue a permis une meilleure visibilité du travail du PNUD dans le domaine de la justice. L'autre activité du PPAJ qui a bénéficié d'une couverture médiatique de la presse congolaise fut la formation des agents pénitentiaires militaires.⁴
- **Communication PNUD** : Au-delà de la presse congolaise, le PPAJ a également bénéficié d'une visibilité accrue au sein de la communication du bureau pays PNUD. Pour la tenue des Etats Généraux de la Justice, la communication du PNUD a mis en ligne une vidéo de plusieurs interviews dans le style d'un micro trottoir. A ce jour, cette vidéo est la plus populaire de la chaîne youtube PNUD RDC. De plus, la communication a également mis en ligne deux articles sur les activités du PNUD, l'une sur les Etats Généraux de la Justice et l'autre sur le forum nationale sur l'aide légale

⁴ Pour visiter les articles, veuillez voir les liens suivant : <http://lobjectif.net/renforcement-des-capacites-des-agents-et-cadres-penitentiaires-militaires-en-formation/>, <http://www.lephareonline.net/des-agents-et-cadres-deladministration-penitentiaire-militaire-en-formation/> et http://www.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/RevueDePresse/UNDP-CD-EGJ-Revue%20de%20presse-04-mai2015.pdf

Annexe I: Tableau de taux de mise en œuvre des activités

EFFET / PRODUITS <i>(indicateurs, milestone 2012 du logframe de la composante)</i>	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE DES REALISATIONS DES ACTIVITES PLANIFIEES EN 2015 <i>VERT : entièrement réalisées</i> <i>JAUNE : partiellement ou en cours de réalisation</i> <i>ROUGE : Non réalisées; ces activités pourront être réalisées en 2016</i>	ETAT DE MISE EN OEUVRE / COMMENTAIRES
Programme Pluriannuel d'Appui à la Justice en République Démocratique du Congo (PPAJ)			
Projet I – Appui au renforcement des capacités de coordination des politiques sectorielles de la Justice			
Produit 1.1 : le GTJDH est opérationnalisée au niveau central, les mécanismes de coordination en province sont mis en place	Appuyer l'installation d'un Groupe Thématique-JDH au niveau provincial		
	Mise à jour/évaluation du Plan d'action de la réforme de la justice (2007-2011), élaboration du plan quinquennal (2015-2020),		
Produit 1.2 : La Direction d'Etudes et Planification du MJDH est organisée conformément au nouvel organigramme	Appuyer l'évaluation et la formation du personnel des DEP et BEP dans la gestion de politique sectorielle		
	Appuyer la traduction, l'impression en 5000 exemplaires (1000 en français et 4000 en langues nationales), la distribution et la vulgarisation du Vade mecum sur les droits et devoirs des citoyens		La traduction du document en langue nationale est en cours de finalisation. L'activité a pris du retard dans la phase de validation du document.
Projet II – Services pénitentiaires			
Produit 2.1 : Le cadre national du système pénitentiaire est évalué	Evaluation du cadre national du système pénitentiaire et mise en place des bases d'un cadre de réforme de l'administration pénitentiaire.		
Produit 2.2: Evaluation des programmes et ressources pour la réinsertion des détenus complétée	Développer les activités de réinsertion au sein des établissements pénitentiaires dont les AGR		En cours de réalisation dans la prison centrales de Bukavu et distribution du matériel à la prison centrale de Makala (Kinshasa)
Produit 2.3: Les établissements pénitentiaires	Appuyer la mise en place d'un système de gestion des données en réseau avec le système de données au niveau central dans les		

dans les zones ciblées disposent d'un système de gestion de données en réseau avec le système de données au niveau central	établissements pénitentiaires dans les zones ciblées		
	Appuyer les mesures de désengorgement des prisons dans les zones d'intervention		Inspection du CSM et de l'administration pénitentiaire ont eu lieu pendant le trimestre. Les recommandations pour le désengorgement sont en attentes.
	Doter les greffes de Bunia, Kisangani, Mbuji Mayi, Bandundu et Kasapa d'équipements matériels, et d'un système de gestion informatisée.		Greffes équipés, système de gestion encours opérationnalisation.
Produit 2.5 : Les mécanismes de plaintes, contrôle et inspection interne sont mise en place.	Appuyer les mécanismes de contrôle au sein des prisons centrales des zones d'intervention		
Projet III - Police Judiciaire			
Produit 3.1.1: La police judiciaire sur l'ensemble des zones du programme est dotée des capacités opérationnelles	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue des OPJ		Le plan de formation a été élaboré et sera mise en œuvre en janvier 2016
	Appuyer la formation initiale et continue pour les agents de la police judiciaire, hommes et femmes, suivant le plan de formation validé		
Produit 3.1.2. : Les unités et structures de la police judiciaire opérationnelles répondent aux standards de qualité	Doter la Police Judiciaire au niveau central d'outils de gestion informatisés des dossiers d'enquêtes judiciaires.		Acquisition du matériel informatique en cours
Produit 3.2.1 : Au moins 30% des structures renforcées améliorent la qualité des services en rapport avec le respect des délais légaux et des procédures	Appuyer l'élaboration et la mise en place des outils de suivi de la police judiciaire au niveau des zones cibles, en particulier pour le contrôle du respect des délais légaux.		
	Appuyer l'actualisation des procédures opérationnelles au sein de la police judiciaire		Un atelier a été organisé en vue d'identifier les lacunes et vides juridiques en procédure pénale dans la phase pré-juridictionnelle. A l'issue de cet atelier, la commission juridique de la PJ devrait débiter ses travaux dès janvier 2016.
Produit 3.3.1: L'Inspection Générale de la PNC est dotée des capacités suffisantes pour	Appuyer l'élaboration d'outils de suivi et la conduite des inspections régulières par l'IG aux niveaux central, provincial et		Les missions d'inspections réalisées au troisième

mener des inspections des activités judiciaires de la PNC dans les zones pilotes	local		trimestre
	Appuyer la mise en place d'une ligne verte au sein de l'IG de la Police et en assurer la vulgarisation auprès de la population		
Projets IV - Appui aux institutions judiciaires			
Produit 4: Les capacités opérationnelles et procédurales des institutions judiciaires (cours et tribunaux) dans les régions ciblées sont renforcées	Soutien à la planification des activités judiciaires du ressort de la Cour d'Appel de la zone pilote		Atelier d'élaboration des outils de planification des activités judiciaire déjà tenu à Bukavu. Outils disponibles au CSM
	Appuyer l'adaptation et la vulgarisation des procédures opérationnelles des cours et tribunaux et assurer leur conformité à la législation existante.		
	Appuyer l'équipement des greffes des cours et tribunaux et les secrétariats des parquets ;		
Projets V - Appui au renforcement des capacités du CSM et des Hautes Cours			
Produit 5: Le CSM exerce efficacement ses prérogatives de gestion de la carrière des magistrats et de contrôle de leur éthique et discipline.	Renforcer la capacité du CSM pour des inspections régulières dans les zones cibles du PPAJ		Inspections réalisées
	appuyer le développement des indicateurs de performance des magistrats sur le secteur de la justice/ appuyer la collecte des données objectives afin d'apprécier l'intégrité, la performance des magistrats.		
	Appuyer le fonctionnement des chambres provinciales et nationales de discipline à Kinshasa, P orientale, Bas-Congo et Katanga		Audiences disciplinaires tenues à Bunia, en cours de réalisation au Katanga, au Bas Congo et à Bukavu. En attente des rapports

Annexe II: Rapport financier annuel

Fund	DeptID	Project	Donor	Budget Period	Budget	Expense	FUNDS origin
4000	B0324	86626	12	2015	198 634,91	677 514,78	TRAC 1.1 and TRAC 1.2 /Country Office
4160	B0324	86626	12	2015	50 295,33	29 494,25	TRAC 1.3 / BPPS
s/TOTAL 1					248 930,24	707 009,03	0,00

26920	B0324	86626	182	2015	58 832,48	965 433,85	Thematic Trust Funds / BPPS
26920	B0324	86626	232	2015	1 041 702,52	108 000,00	Thematic Trust Funds / BPPS
s/TOTAL 2					1 100 535,00	1 073 433,85	
TOTAL (1+2)					1 349 465,24	1 780 442,88	